

Agence de la santé  
et des services sociaux  
des Laurentides

Québec 

**PLAN COMMUNAUTAIRE**  
**SUR L'ITINÉRANCE**  
**DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUR**  
*L'Initiative des Partenariats de Lutte contre l'Itinérance*  
*(IPLI)*  
  
*RÉGION DES LAURENTIDES*

Version du 5 octobre 2007

**Le plan d'action communautaire initial sur l'itinérance, pour la région des Laurentides, est le fruit d'un travail concerté des personnes suivantes qui composaient la *Table régionale des partenaires* :**

M. Roger Barrette	CSSS de Thérèse-De Blainville
M <sup>me</sup> Denise Charest	CSSS du Lac-des-deux-Montagnes Jean-Olivier-Chénier
M <sup>me</sup> Manon Coursol	Maison des jeunes des Basses-Laurentides
M. Gilles Cuillerier	Centre André-Boudreau
M. Yves Gagnon	Soupe Café rencontre de Saint-Jérôme
M <sup>me</sup> France Gauvin	Centre Service Canada
M <sup>me</sup> Marie-Claude L'Italien	Centre de femmes Les Unes et Les Autres
M <sup>me</sup> Céline Lafrenière	Centre Regain de vie
M <sup>me</sup> Hélène Lafrenière	L'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides, Direction des services sociaux, communautaires et santé mentale
M. Gaston Leblanc	Maison des jeunes de Saint-Eustache
M. Richard Paquin	L'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides, Direction régionale de la de la Santé publique, de la planification et de l'évaluation
M. Normand Robert	CSSS de Saint-Jérôme
M. Michel Taillefer	Maison d'hébergement Le Phare de Saint-Jérôme
M <sup>me</sup> Josée Talbot	Centre Sida Amitié
M <sup>me</sup> Chantal Théorêt	Maison des jeunes de Deux-Montagnes
M. Richard Yelle	Centre du Florès

**La composition de la *Table régionale des partenaires* a été modifiée à la fin du processus de recommandation des projets. Il avait été convenu que chaque territoire serait représenté par une personne du CSSS et d'un organisme communautaire local, incluant des représentants du nord de la région (liaison) et des organismes régionaux.**

Territoire CSSS Thérèse-De Blainville	<i>Roger Barette, CSSS</i> <i>Manon Coursol, Maison des jeunes des Basses-Laurentides</i>
Territoire CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes	<i>Denise Charest, CSSS</i> <i>Jacques Hébert, Maison des jeunes de Saint-Eustache</i>
Territoire CSSS de Saint-Jérôme	<i>Normand Robert, CSSS</i> <i>Marie-Claude L'Italien, Centre de femmes les Unes et Les Autres</i>
Territoire des CLSC du nord	<i>Isabelle Lachaine CSSS</i> <i>Suzanne Rivard, CLSC</i>
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides	<i>Richard Paquin, Direction régionale de la Santé publique, de la planification et de l'évaluation</i> <i>Hélène Lafrenière, Direction régionale des services sociaux, communautaires et santé mentale</i>
Centre Service Canada Régional	<i>France Gauvin</i> <i>Richard Yelle, Centre du Florès</i> <i>Josée Talbot, Centre Sida Amitié</i>

**Afin d'augmenter la représentation des différents secteurs d'activité de la région concernée par les problèmes associés aux personnes sans domicile fixe ou sans-abri, et pour éviter que les promoteurs de projets se trouvent en conflit d'intérêt, le processus de concertation régionale sera à nouveau modifié et se départagera en trois modalités :**

- **Comité consultatif régional** composé de représentants : des CSSS, du milieu municipal (OMH), du milieu socioéconomique (CRD, CLD), du milieu communautaire (ROCL) et des organismes régionaux impliqués en santé mentale et en toxicomanie, du milieu carcéral (DESMO), de la police communautaire, du Centre jeunesse, du milieu de la recherche, du CSC et de l'Agence SSSL.
- **Comité d'analyse des projets** composé :
  - de personnes oeuvrant au niveau de l'itinérance mais non impliqués dans les projets de la région des Laurentides ;
  - de représentants de l'Agence SSSL.
- **Table des promoteurs** regroupant les promoteurs des projets soutenus par le programme IPLI.

# Table des matières

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>1</b>
<b>DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE .....</b>	<b>3</b>
1) <i>L'itinérance est le résultat de l'interaction entre .....</i>	<b>3</b>
2) <i>La personne itinérante est celle .....</i>	<b>3</b>
3) <i>Il existe trois types d'itinérance .....</i>	<b>4</b>
<b>1. OBJECTIFS POURSUIVIS .....</b>	<b>5</b>
1.1 Buts .....	5
1.2 Objectifs généraux .....	5
1.3 Objectifs spécifiques (selon les axes d'intervention à privilégier) .....	6
1.3.1 <i>Prévenir l'itinérance .....</i>	6
1.3.2 <i>Favoriser la consolidation et le développement de ressources et d'un continuum de services répondant aux besoins des personnes itinérantes .....</i>	6
1.3.3 <i>Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes .....</i>	6
1.3.4 <i>Favoriser le développement de la formation .....</i>	6
1.3.5 <i>Soutenir la recherche .....</i>	6
<b>2. LES TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES VISÉS.....</b>	<b>8</b>
2.1 Territoires municipaux des Laurentides.....	8
2.2 Profil de la collectivité .....	9
2.3 Clientèles ciblées .....	12
<b>3. ÉVALUATION DES ATOUTS ET DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ.....</b>	<b>13</b>
3.1 Ressources oeuvrant auprès des clientèles visées.....	13
3.2 Ressources manquantes ou insuffisantes .....	14
<b>4. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN COMMUNAUTAIRE.</b>	<b>15</b>
<b>5. PRIORITÉS D'INTERVENTION.....</b>	<b>16</b>
<b>6. VIABILITÉ CONTINUE DES SERVICES.....</b>	<b>18</b>
<b>7. STRATÉGIE D'ÉVALUATION ET SUIVI DU PLAN COMMUNAUTAIRE.....</b>	<b>21</b>
<b>8. STRATÉGIE DE COMMUNICATION .....</b>	<b>22</b>
8.1 Modalités de communication pour le dépôt et le choix des projets.....	22

<b>9. MODALITÉS DE FINANCEMENT .....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>26</b>
TERRITOIRE : CSSS DE SAINT-JÉRÔME.....	26
TERRITOIRE : CSSS DU LAC-DES-DEUX-MONTAGNES .....	34
TERRITOIRE : CSSS de THÉRÈSE-DE BLAINVILLE.....	37
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>40</b>
CSSS DE SAINT-JÉRÔME .....	40
CSSS DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE.....	41
CSSS DU LAC-DES-DEUX-MONTAGNES.....	42

## **PRÉAMBULE**

Ce plan d'action régional, fruit d'une concertation inter et multisectorielle, s'inscrit d'emblée en continuité du plan d'action initial et situe les balises pour guider l'élaboration et le développement des projets que soumettront les partenaires locaux afin de prévenir l'itinérance et offrir des services aux personnes sans domicile fixe ou sans-abri.

Le programme fédéral «Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC)» qui circonscrit ce plan régional a été lancé en décembre 1999 et se poursuit maintenant sous le vocable IPLI (Initiative des Partenariat de Lutte contre l'Itinérance. Rappelons qu'à l'automne 2000, l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides a établi un bref état de situation identifiant le phénomène dans plusieurs localités, notamment : Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse et Saint-Eustache, relevant les principales ressources existantes et dégagant quelques pistes d'action à privilégier. Lors d'échanges avec les autres agences du Montréal-métropolitain (Montréal-Centre, Montérégie, Laval, Laurentides, Lanaudière), l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides, s'appuyant sur cet état de situation, faisait valoir l'importance des interventions préventives permettant de diminuer, voire même freiner la concentration de ce phénomène dans la métropole. À cet effet, elle insistait sur l'importance d'intervenir en région au niveau d'activités préventives auprès des groupes de personnes à risque (problématiques santé mentale, toxicomanie) et de leur entourage (familles, réseau soutien social, ressources publiques ou communautaires) et au niveau de services (accueil, hébergement et accompagnement des personnes sans domicile fixe ou sans-abri) de façon à favoriser leur maintien ou leur réintégration dans leur collectivité d'appartenance. Ces préoccupations, partagées par les autres agences limitrophes de Montréal, ont fait en sorte qu'une partie des budgets fédéraux alloués à Montréal sont maintenant accessibles aux autres territoires du Montréal-métropolitain, notamment la partie sud de la région des Laurentides qui correspond aux territoires des CSSS de Thérèse-De Blainville, du Lac-des-Deux-Montagnes et de Saint-Jérôme.

Forte de ces gains, l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides avait convoqué, au printemps 2001, les organismes de ces territoires impliqués ou concernés par le phénomène de l'itinérance, des sans domicile fixe et des sans-abri, en lien avec les problématiques de la pauvreté, de la santé mentale et de la toxicomanie, afin de convenir rapidement des grandes lignes du plan d'action régional et de former une Table régionale des partenaires pour obtenir leur accord sur le plan communautaire et nous accompagner dans le suivi par la suite. Un bilan au printemps 2006 et une mise à jour du Plan communautaire en septembre 2007, avec les membres de la Table régionale des partenaires ainsi qu'avec les promoteurs, ont permis de cerner les priorités à maintenir et à identifier de nouveaux objectifs.

Par ailleurs, la recherche effectuée dans toute la région des Laurentides à l'égard de la situation des personnes sans-abri, sans domicile fixe ou itinérantes a amené l'Agence à élargir son plan d'action régional pour couvrir tous les territoires de la région.

Les différents partenaires associés à la démarche de bilan et de révision du plan d'action régional sont convaincus que les intervenants des différents territoires de notre région sauront reconnaître dans le nouveau plan les principaux éléments permettant de répondre aux besoins des populations ciblées ainsi que les paramètres facilitant le développement de projets locaux à mettre en œuvre à compter de l'acceptation des projets par le fédéral et avant le 31 mars 2009.

## DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE

**Définition de la clientèle** (Tirée du Cadre de référence, MSSS, novembre 2000, document de travail)

### 1) L'ITINÉRANCE EST LE RÉSULTAT DE L'INTERACTION ENTRE

- **des facteurs structurants** tels que la pauvreté, le chômage, la pénurie de logements à prix modiques et de bonne qualité, des lacunes dans l'organisation des services (ex. : barrières d'accessibilité, manquement dans le suivi de la réinsertion de personnes ayant reçu leur congé d'institution), la disponibilité des substances psychotropes ;
- **des facteurs individuels** tels que des histoires de vie marquées d'échecs, des situations de crise, de difficulté profonde, de rupture, des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale.

L'itinérance ne peut se limiter à l'unique problématique du logement ou du « sans-abri » bien qu'elle soit centrale. C'est un phénomène social complexe. Certains le qualifient de « condition de vie », d'autres « d'étape précédée et suivie de situations particulières qu'il faut comprendre pour intervenir efficacement ».

### 2) LA PERSONNE ITINÉRANTE EST CELLE

« qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de *santé physique*, de santé mentale, de toxicomanie, de *violence familiale* ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. »<sup>1</sup>

Parmi les caractéristiques des personnes itinérantes, on mentionne :

- **l'exclusion** : solitude, non-appartenance à un milieu d'intégration (famille, école, travail), absence de liens significatifs, faible estime de soi, méfiance face aux institutions, désengagement au plan social ;
- **l'instabilité permanente** : stress, peur, insécurité, angoisse, impuissance, ennui ;
- **le cumul de problèmes** :
  - problèmes de santé physique (traumatisme, hépatites B et C, VIH, tuberculose, etc.), de santé mentale et de toxicomanie, déficience intellectuelle ;
  - antécédents judiciaires, victimes d'actes criminels ;
  - faible capacité d'employabilité, scolarité dépassant rarement le secondaire;
  - difficulté à tisser des liens avec les autres;
  - difficulté à accepter l'aide offerte.

---

<sup>1</sup> Définition du comité des sans-abri de la Ville de Montréal, 1987, reprise par le Comité interministériel sur l'itinérance, 1993, sans la durée de 60 jours.

**La personne à risque d'itinérance ou en voie d'installation dans cette condition de vie** est confrontée à plusieurs des problèmes cités précédemment. Elle se retrouve notamment parmi les populations suivantes :

- personnes démunies en situation de rupture et d'isolement.
- jeunes et femmes en difficulté : fugueurs, décrocheurs, victimes de violence familiale ou conjugale, travailleuses et travailleurs du sexe ;
- personnes ayant reçu leur congé d'une institution (centre de réadaptation, famille d'accueil, centre hospitalier psychiatrique, centre de détention, etc.) ;
- personnes démunies en situation de domicile précaire (insalubrité et insécurité des lieux, hébergement chez le « chum » du moment);
- personnes âgées isolées et ayant connu des épisodes d'itinérance;
- personnes ayant des problèmes de toxicomanie, de santé mentale ou de judiciarisation.

### **3) IL EXISTE TROIS TYPES D'ITINÉRANCE**

- **situationnelle ou transitoire** : personnes momentanément sans logement alors qu'elles sont généralement logées ;
- **épisodique ou cyclique** : personnes qui vont et viennent entre le logement et la rue ;
- **chronique** : personnes qui n'ont pas connu de logement stable depuis une longue période. Ces personnes représenteraient 10 à 15 % de la population itinérante. Il s'agit de personnes qui ont des besoins multiples et qui nécessitent des interventions soutenues et complexes.

## **1. OBJECTIFS POURSUIVIS**

En réponse aux besoins des jeunes à risque d'errance, à ceux de la rue, aux adultes sans domicile fixe et aux adultes à risque d'itinérance, le plan communautaire sur l'itinérance de la région des Laurentides vise à atteindre les buts et les objectifs suivants :

### **1.1 Buts**

- prévenir l'errance et l'itinérance, en atténuer les conséquences et réduire le nombre de jeunes et d'adultes concernés;
- améliorer l'état de santé, de bien-être et la qualité de vie des jeunes et des adultes visés;
- faciliter l'insertion sociale des jeunes et la réinsertion sociale des adultes visés;
- soutenir les organisations qui oeuvrent auprès des personnes visées, notamment les organismes communautaires;
- améliorer les partenariats afin d'obtenir une meilleure cohésion et une plus grande complémentarité au niveau de l'offre de services.

### **1.2 Objectifs généraux**

- renforcer le volet prévention promotion auprès des populations à risque d'errance et d'itinérance et auprès de la population en général;
- rejoindre le plus grand nombre de personnes susceptibles d'avoir besoin des services offerts par le réseau d'organismes oeuvrant auprès des jeunes à risque d'errance, les jeunes de la rue, les adultes sans domicile fixe et les adultes à risque d'itinérance;
- s'assurer que les services de santé physique, de santé mentale et les services sociaux soient accessibles aux communautés visées par le plan d'action;
- aider les adultes sans domicile fixe et ceux à risque d'itinérance à devenir autonomes dans la mesure du possible;
- améliorer le soutien aux jeunes à risque d'errance, à ceux de la rue et aux adultes sans domicile fixe dans leur quotidien et dans leur milieu de vie naturel;
- consolider et développer des services intégrés et adaptés aux besoins des personnes visées dans le respect de l'autonomie, des pratiques et des philosophies de chacun;
- s'assurer que les ressources d'hébergement temporaire ou transitoire soient en nombre suffisant pour répondre aux besoins des personnes concernées;
- s'assurer que les ressources humaines soient en nombre suffisant dans l'ensemble des services pour répondre aux besoins des personnes;
- assurer la coordination et la concertation entre les organismes publics, privés et communautaires et les établissements de santé et de services sociaux impliqués auprès des personnes visées;
- assurer le soutien et la formation des intervenants dans ce secteur;
- accroître le niveau de connaissance en matière d'errance et d'itinérance;

- assurer le suivi des diverses mesures et l'évaluation des interventions mises en place dans le plan d'action.

### **1.3 Objectifs spécifiques (selon les axes d'intervention à privilégier)**

#### **1.3.1 *Prévenir l'itinérance***

- renforcer le volet prévention dans les programmes-clientèles (jeunes en difficulté, santé mentale, toxicomanie, violence familiale);
- renforcer le volet insertion et réinsertion dans les programmes (jeunes en difficulté, santé mentale, toxicomanie, violence familiale, personnes ayant une déficience intellectuelle, ex-détenus);
- augmenter le nombre de logements sociaux pour les personnes à risque d'itinérance tels que des chambres et des logements à prix modiques.

#### **1.3.2 *Favoriser la consolidation et le développement de ressources et d'un continuum de services répondant aux besoins des personnes itinérantes***

- favoriser la disponibilité de ressources 24/7 dont les travailleurs de rue et de personnes-pivot « case manager »;
- consolider et développer un continuum de services adaptés aux besoins des diverses clientèles dont, entre autres, des places d'hébergement pour répondre aux cas d'urgence dépannage et des activités de jour (ex. : centres de jour);
- assurer l'articulation des services des divers secteurs d'intervention pour que les personnes itinérantes reçoivent l'ensemble des services dont elles ont besoin, et ce, de façon continue.

#### **1.3.3 *Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes***

- assurer des services de supervision dans les logements sociaux implantés dans la communauté pour répondre aux besoins d'hébergement à moyen et à long termes;
- consolider et développer des programmes d'entraide;
- consolider et développer des programmes d'intégration à l'emploi et de rattrapage scolaire offerts par des organismes communautaires.

#### **1.3.4 *Favoriser le développement de la formation***

- adapter des programmes de formation aux besoins des divers groupes d'intervenants, dont principalement les travailleurs de rue, selon les clientèles desservies et les types de services à offrir;
- développer une formation sur le partenariat dans l'intervention pour les intervenants du milieu.

#### **1.3.5 *Soutenir la recherche***

- identifier les besoins des personnes itinérantes, principalement les jeunes de la rue, et l'adéquation des services offerts en rapport à ces besoins;

- identifier les besoins des personnes itinérantes aux prises avec des problèmes multiples en vue de développer des interventions adaptées et appropriées à la complexité de la problématique (ex. : toxicomanie, santé mentale, ex-judiciarisés).

Évaluer, à partir de modèles recherche-action, les modes d'intervention les plus efficaces en réinsertion sociale, notamment aux niveaux du logement avec soutien communautaire et de la réinsertion au travail ou en milieu scolaire.

Suite au bilan et à la mise à jour du Plan communautaire, la table des partenaires a recommandé d'**éviter**, en priorité, **la rupture des services** qui ont été développés à l'aide du programme IPAC. À cette fin, nous prévoyons reconduire les projets qui ont atteint leurs objectifs et ceux du plan communautaire et qui ont démontré leur efficacité. De plus, il faudrait étendre le plan communautaire pour couvrir les zones non désignées. Le logement avec soutien communautaire demeure une priorité majeure dans notre région. Selon les disponibilités financières, nous tenterons de soutenir les projets de logement avec soutien communautaire, prioritairement dans un des territoires ciblés et sous-financés pour tenir compte des principes d'équité dans la répartition des budgets entre les territoires.

## **2. LES TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES VISÉS**

### **2.1 Territoires municipaux des Laurentides**

Trois territoires de CSSS sont particulièrement ciblés :

#### ***CSSS de Saint-Jérôme (anciennement CLSC Arthur-Buies)t***

- Saint-Colomban
- Bellefeuille
- Saint-Jérôme
- Saint-Antoine
- Lafontaine
- Mirabel-Nord

#### ***CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes (anciennement CLSC Jean-Olivier-Chénier)***

- Saint-Eustache
- Deux-Montagnes
- Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- Pointe-Calumet
- Saint-Joseph-du-Lac
- Oka (municipalité)
- Oka (paroisse)
- Saint-Placide
- Mirabel-Sud
- Gore (CLSC Argenteuil)

#### ***CSSS de Thérèse-De Blainville***

- Boisbriand
- Sainte-Thérèse
- Blainville
- Rosemère
- Lorraine
- Bois-des-Filion
- Sainte-Anne-des-Plaines

Afin de tenir compte de la mobilité et des besoins des clientèles ciblées par le programme IPAC, nous aurions aimé étendre une partie de l'offre de services à tous les territoires de la région des Laurentides (7 territoires de CSSS). Une étude de besoins et des services nécessaires ayant été réalisée sur l'ensemble des sept territoires ainsi qu'un sondage sur les besoins de formation et la réalisation du programme de formation nous avaient amené à cette recommandation. Malheureusement, les territoires ciblés par les programmes IPAC et IPLI sont incontournables. Nous nous en tiendrons donc aux trois territoires ciblés et nommés précédemment. Enfin, n'ayant pas de clientèle autochtone significative dans la région, nous ne procéderons pas à un plan d'action spécifique pour les autochtones.

## 2.2 Profil de la collectivité

**Tableau A.1 – Données démographiques**

Le tableau suivant contient des données démographiques sur la collectivité des villes ciblées dans la région des Laurentides pour les années 1996 et 2001.

<b>LAURENTIDES</b>		<b>A</b>		<b>B</b>		<b>C</b>	
<b>DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LA COLLECTIVITÉ</b>		<b>1996</b>		<b>2001</b>		<b>2006</b>	
<b>(exprimées en nombre de personnes et en pourcentage de la population dans son ensemble)</b>						<b>(ou l'année la plus récente)</b>	
		<b>Nombre</b>	<b>%</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
<b>Population totale</b>		284,130	<b>100.00%</b>	307,665	<b>100.00%</b>		
<b>Sexe</b>	Total - Sexe masculin	140,700	<b>49.52%</b>	151,565	<b>49.26%</b>		
	Total - Sexe féminin	143,430	<b>50.48%</b>	156,100	<b>50.74%</b>		
<b>Âge</b>	Total - Enfants (Personnes âgées de 0-14 ans)	65,880	<b>23.19%</b>	67,860	<b>22.06%</b>		
	Total - Jeunes (Personnes âgées de 15-29 ans)	55,650	<b>19.59%</b>	56,640	<b>18.41%</b>		
	Total - Adultes (Personnes âgées de 30-64 ans)	139,710	<b>49.17%</b>	155,245	<b>50.46%</b>		
	Total - Aînés (Personnes âgées de 65 ans et plus)	22,880	<b>8.05%</b>	27,890	<b>9.07%</b>		
<b>Autres caractéristiques</b>	Population ayant une identité autochtone	1,170	<b>0.41%</b>	1,345	<b>0.44%</b>		
	Population des minorités visibles	3,185	<b>1.12%</b>	4,115	<b>1.34%</b>		
	Total - Migrants internes et externes (Personnes ayant migrées vers la collectivité)						
	Total - Migrants internes infraprovinciaux (Personnes en provenance de la même province)						
	Total - Migrants internes interprovinciaux (Personnes en provenance d'une province différente)	425	<b>0.15%</b>	530	<b>0.17%</b>		
	Total - Migrants externes (Personnes en provenance de l'extérieur du Canada)	305	<b>0.11%</b>	530	<b>0.17%</b>		
	Total - Détenus libérés des établissements correctionnels fédéraux <sup>3</sup>						
<b>Nombre total de ménages par type de ménage</b>		104,065	<b>100.00%</b>	115,210	<b>100.00%</b>		
	Nombre total de ménages familiaux	79,110	<b>76.02%</b>	86,495	<b>75.08%</b>		
	Nombre total de ménages multifamiliaux	655	<b>0.63%</b>	1,210	<b>1.05%</b>		
	Nombre total de ménages non familiaux	24,335	<b>23.38%</b>	27,500	<b>23.87%</b>		

**SOURCE: Statistique Canada, Recensements de 1996 et de 2001.**

<sup>1</sup> Étant donné l'impossibilité de calculer le total des migrants internes infraprovinciaux, il est actuellement impossible de calculer le total des migrants internes et externes.

<sup>2</sup> Vu que les données sont calculées en compilant celles des municipalités et municipalités régionales de comtés (MRC) couvertes par le plan communautaire. Il n'est pas possible de retirer du total des migrants internes infraprovinciaux, ceux et celles ayant simplement déménagé d'une municipalité à l'autre dans le même territoire de la région. Ces derniers ne sont pas en provenance de la même province par rapport au territoire couvert par le plan communautaire. Par définition, un migrant interne infraprovincial doit venir de l'extérieur du territoire couvert, mais de la même province.

<sup>3</sup> Cette donnée statistique n'est disponible que par des sources provenant des agences et gouvernements provinciaux.

## Tableau A.2 – Données sur le logement

Le présent tableau (qui continue à la page suivante) comprend les données de la collectivité en matière de logement pour une période de comparaison spécifique. De l'espace supplémentaire est disponible dans l'éventualité où vous souhaiteriez indiquer des statistiques sur le nombre d'unités réservées au logement abordable et/ou de personnes figurant sur les listes d'attente des logements abordables.

LAURENTIDES		A		B		C		D	
DONNÉES SUR LE LOGEMENT ▼▼		1991		1996		2001		2006	
		No mbr e	%	Nombre	%	Nombre	%	No mbr e	%
Nombre total d'unités de logement dans la collectivité				97,875	100.00 %	110,540	100.00%		
<b>UNITÉS DE LOGEMENT EN PROPRIÉTÉ</b>									
Nombre total d'unités de logement dont est <u>propriétaire</u> un ménage				65,990	67.42 %	76,170	68.91 %		
Nombre total d'unités de logement dont est <u>propriétaire</u> un ménage et dont les caractéristiques présentent au moins un indicateur inférieur aux normes de qualité convenable, d'abordabilité et de taille convenable				14,400	21.82 %	13,515	17.74 %		
Nombre total d'unités de logement dont est <u>propriétaire</u> un ménage et dont les caractéristiques ne répondent pas aux normes de qualité convenable				4,425	6.71 %	4,220	5.54 %		
Nombre total d'unités de logement dont est <u>propriétaire</u> un ménage et dont les caractéristiques ne répondent pas aux normes d'abordabilité				9,465	14.34 %	8,385	11.01 %		
Nombre total d'unités de logement dont est <u>propriétaire</u> un ménage et dont les caractéristiques ne répondent pas aux normes de taille convenable				1,820	2.76 %	1,915	2.51 %		
Nombre total d'unités de logement dont est <u>propriétaire</u> un ménage ayant un besoin impérieux de logement <sup>1</sup>				3,540	5.36 %	2,575	3.38 %		
Frais de logement mensuels moyens des ménages <u>propriétaires</u>				760.		779.00 \$			
<b>UNITÉS DE LOGEMENT EN LOCATION</b>									
Nombre total d'unités de logement <u>en location</u>				31,885	32.58 %	34,370	31.09 %		
Nombre total d'unités de logement <u>en location</u> dont les caractéristiques présentent au moins un indicateur inférieur aux normes de qualité convenable, d'abordabilité et de taille convenable				14,210	44.57 %	13,240	38.52 %		
Nombre total d'unités de logement <u>en location</u> dont les caractéristiques ne répondent pas aux normes de qualité convenable				1,800	5.65 %	2,105	6.12 %		
Nombre total d'unités de logement <u>en location</u> dont les caractéristiques ne répondent pas aux normes d'abordabilité				11,695	36.68 %	10,260	29.85 %		
Nombre total d'unités de logement <u>en location</u> dont les caractéristiques ne répondent pas aux normes de taille convenable				2,120	6.65 %	2,235	6.50 %		
Nombre total d'unités de logement <u>en location</u> par un ménage ayant un besoin impérieux de logement <sup>1</sup>				10,275	32.23 %	8,370	24.35 %		
Frais de logement mensuels moyens des ménages <u>locataires</u>				509.00		534.00 \$			
<b>AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE LOGEMENT</b>									
Nombre total d'unités désignées comme logements abordables ou réservées à cette fin dans la collectivité <sup>2</sup>									
Nombre total de personnes inscrites sur la liste d'attente de logements abordables de la collectivité <sup>2</sup>									

SOURCE: Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), données des recensements de 1996 et 2001.

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes relatives à la qualité, à la taille ou à l'abordabilité et si 30% de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes) situés dans sa localité. (SCHL, Le Logement au Canada en ligne)

<sup>2</sup> Les données statistiques ne sont disponibles que par des sources provenant des agences et gouvernements provinciaux

### Tableau A.3 – Données sur le revenu

Le tableau suivant contient des données liées au revenu des ménages de la collectivité pour une période de comparaison spécifique. De l'espace supplémentaire est disponible dans l'éventualité où votre collectivité aurait accès à des données statistiques plus récentes.

LAURENTIDES	A	B	C	D
DONNÉES SUR LE REVENU ▼▼	1991	1996	2001	2006
Revenu moyen des ménages <u>propriétaires</u> d'unités de logement (en dollars)		\$ 57,902.00	\$ 68,463.00	
Pourcentage du revenu des ménages consacré au logement (y compris les services publics)		19.4	17.4	
Revenu moyen des ménages <u>locataires</u> d'unités de logement (en dollars)		\$ 29,606.00	\$34,939.00	
Pourcentage du revenu des ménages consacré au logement (y compris les services publics)		29.8	26.5	
Revenu moyen des ménages <u>locataires</u> d'unités de logement ayant un besoin impérieux de logement (en dollars)		\$ 12,220.00	\$ 12,741.00	
Frais de logement mensuels moyens (en dollars)		\$ 481.00	\$ 492.00	
Pourcentage du revenu des ménages consacré au logement (y compris les services publics)		51.0	50.1	
Nombre total de personnes employables dans la collectivité (Population active) <sup>1</sup>				
Nombre total de personnes employées dans la collectivité (Population active ayant un emploi) <sup>1</sup>				
Nombre total de personnes au chômage dans la collectivité <sup>1</sup>				
Taux de chômage dans la collectivité (en pourcentage) <sup>1</sup>				
Nombre total de bénéficiaires de l'aide sociale dans la collectivité				
Nombre total de familles (ou ménages) bénéficiaires de l'aide sociale dans la collectivité				
Pourcentage du revenu des familles consacré aux besoins essentiels (habillement, nourriture, médicaments, transport et éducation)				

**SOURCE :** Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), données des recensements de 1996 et 2001.

<sup>1</sup>Pour les données sur l'emploi et le chômage, des données plus récentes que celles des recensements sont disponibles. Afin d'indiquer des renseignements sur l'emploi, la collectivité peut consulter les rapports Information sur la population active publiés par Statistique Canada <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=71-001-X&CHROPG=1#y2007>

### **2.3 Clientèles ciblées**

Les principales clientèles ciblées par ce programme sont :

- Jeunes en difficultés errants ou sans domicile fixe;
- hommes et femmes avec des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale;
- hommes sans domicile fixe ou itinérants;
- femmes en difficulté ou sans domicile fixe;
- jeunes adultes squattant des résidences secondaires;
- jeunes ayant fini leur séjour au Centre jeunesse et ne retournant pas dans le milieu familial;
- ex-détenus provenant du Centre de détention de St-Jérôme.

Ce sont les gens que l'on retrouve dans notre clientèle itinérante ou sans domicile fixe. La plupart ont été en hébergement d'urgence ou ont reçu des services des travailleurs de rue ou d'intervenant milieu. Ces clientèles continuent de consommer des services dans toute la région et particulièrement sur les territoires ciblés par le programme IPLI.

### 3. ÉVALUATION DES ATOUTS ET DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ<sup>2</sup>

#### 3.1 Ressources oeuvrant auprès des clientèles visées

Territoires de CSSS	de Saint-Jérôme	du Lac-des-Deux-Montagnes	de Thérèse-De Blainville
<b>Type de ressources</b> <b>Hébergement<sup>3</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Parenthèse</li> <li>• Le Centre Métamorphose Laurentien</li> <li>• Le Centre Sida Amitié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison d'Hébergement Accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides</li> <li>• Préfixe</li> <li>• Le Transit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Citadins</li> <li>• Le Petit Patro</li> <li>• Le Centre d'hébergement de crise Le Soleil Levant</li> <li>• Habitation Solid' Aires</li> </ul>
<b>Organismes communautaires<sup>4</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Écluse des Laurentides</li> <li>• Sida Amitié</li> <li>• Maison des Jeunes Rivière-du-Nord Mirabel-Nord</li> <li>• Association des Maisons de Jeunes de Mirabel</li> <li>• ICI par les Arts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre d'entraide Racine-Lavoie</li> <li>• Atelier Ensemble on se tient</li> <li>• Petite maison Pointe-Calumet</li> <li>• Maison des jeunes Deux-Montagnes</li> <li>• Maison des jeunes de Saint-Eustache</li> <li>• Trace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Unité Alco-Toxico</li> <li>• 4 Maisons des jeunes</li> <li>• Domrémy</li> <li>• Maisons des Jeunes des Basses-Laurentides</li> </ul>
<b>OSBL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soupe Café Rencontre</li> <li>• Carrefour jeunesse emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison des jeunes</li> <li>• Carrefour jeunesse emploi</li> <li>• Grenier populaire (Économie sociale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Resto-Pop Thérèse-de-Blainville</li> <li>• Regain de vie</li> <li>• Carrefour jeunesse emploi</li> <li>• Maison des jeunes</li> </ul>
<b>Clergé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cathédrale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Différents comités d'entraide paroissiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paroisse Sacré-Cœur</li> <li>• Paroisse Ste-Famille</li> </ul>
<b>Établissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLSC</li> <li>• Centre du Florès</li> <li>• Centre hospitalier</li> <li>• Centre jeunesse</li> <li>• Centre André-Boudreau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLSC</li> <li>• Centre hospitalier</li> <li>• Centre jeunesse</li> <li>• Centre André-Boudreau</li> <li>• Centre du Florès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CSSS</li> <li>• Centre jeunesse</li> <li>• Centre André-Boudreau</li> <li>• Centre du Florès</li> </ul>
<b>Service de police</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sûreté municipale</li> <li>• Sûreté du Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sûreté municipale</li> <li>• Sûreté du Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sûreté municipale</li> <li>• Sûreté du Québec</li> </ul>

Prendre note qu'une ressource d'hébergement a été mise sur pied sur le territoire du CSSS des Sommets, dans la Ville de Ste-Agathe, qui est en dehors des territoires ciblés par IPLI. Cette ressource d'hébergement accueille 14 personnes en appartements supervisés. De plus, l'organisme communautaire Lyse-Beauchamp de la Ville de Mont-Laurier a reçu du financement pour développer 4 places d'hébergement d'urgence dans le cadre du programme FRASA. Enfin, la Maison des jeunes de Sainte-Adèle a également reçu un soutien du programme FRASA afin d'acquérir une bâtisse pour développer cinq places d'hébergement pour les 18-25 ans

<sup>2</sup> Voir annexe 1 pour plus de détails.

<sup>3</sup> D'autres ressources privées sont accessibles en dernier recours (hôtels, maisons de chambres, etc.)

<sup>4</sup> Organismes financés dans le cadre du programme de soutien des organismes communautaires (PSOC)

### **3.2 Ressources manquantes ou insuffisantes**

Bien que les services offerts par le programme IPAC au cours des Phases 1 et 2 ont apporté une réponse adéquate aux problèmes identifiés, force est de constater que le phénomène de l'itinérance est en progression constante et que les services offerts ne couvrent pas encore tous les besoins.

Au niveau des ressources d'hébergement, plusieurs lacunes perdurent dont :

- l'insuffisance de ressources d'hébergement pour les femmes itinérantes ou sans domicile fixe;
- le peu de logement avec soutien communautaire ou le logement transitoire de dépannage pour toute clientèle (18-99 ans), notamment pour les familles et adultes avec problèmes de santé mentale et sans domicile fixe;
- le débordement de demande d'hébergement pour les hommes dans tous les territoires;
- le peu d'appartements supervisés pour les jeunes adultes;
- l'accompagnement insuffisant pour l'insertion sociale et socioprofessionnelle ou la réinsertion sociale;
- les ressources 24/7 sont insuffisantes pour la clientèle cible.

Pour les jeunes à risque d'itinérance ou sans domicile fixe, on note encore :

- une insuffisance au niveau du support offert aux jeunes avec problèmes multiples (santé mentale, toxicomanie, décrochage, etc.) et l'absence de supervision individuelle;
- le peu de prévention au niveau jeunesse, avec locaux dans des milieux peu rejoints actuellement. De plus, un support aux jeunes adultes lors de leur départ du foyer parental serait un moyen de prévention à privilégier, mais qui s'avère insuffisant présentement;
- le peu de ressources favorisant l'émergence d'un réseau social pour les garçons.

Pour les services directement dans les milieux de vie, :

- insuffisance du travail de rue dans certains territoires;
- manque d'équipes terrain formées pour travailler auprès de la clientèle cible, et ce, sur l'ensemble du territoire, afin d'assurer une continuité de services et combler le vide existant;
- insuffisance de ressources offrant du soutien social à court et moyen terme ou de l'insertion au travail.
- insuffisance de place en milieu d'accueil pour « dégrisement » permettant une réduction des méfaits;

En complément, au niveau du soutien aux interventions :

- pas assez de formation pour travailler auprès de la clientèle itinérante ou sans domicile fixe.
- consolider les ressources de liaison au niveau des services offerts aux clientèles multi-problématiques (en soutien aux ressources dans la communauté);
- consolider la liaison à l'intérieur de la région ainsi qu'avec Montréal afin de permettre la rétention de la clientèle itinérante ou sans domicile fixe

#### **4. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN COMMUNAUTAIRE**

Un bilan du Plan communautaire a été réalisé au printemps 2006 autour d'une table regroupant tous les promoteurs du programme IPAC et FRASA, des représentants CSSS, du Centre Service Canada (CSC) et de l'Agence de la santé et des services sociaux. La révision du Plan communautaire, pour sa part, a été réalisée par un envoi aux mêmes personnes. Suite à cet envoi par la poste un autre envoi incluant les modifications a été effectué par courrier électronique.

Les gens étaient priés de nous faire parvenir leurs commentaires ainsi que leurs recommandations concernant toutes modifications à apporter au document.

## **5. PRIORITÉS D'INTERVENTION**

Lors des rencontres de concertation avec les différents partenaires, la priorité retenue est toujours d'assurer la continuité des services offerts. Par ailleurs, les priorités identifiées dans le plan d'action initial sont reconduites, considérant l'accentuation du phénomène de l'itinérance dans notre région et l'insuffisance des ressources et services offerts. Les coûts n'ont pas été déterminés.

**Avant tout autre développement, les partenaires de la Table régionale maintiennent les préalables suivants :**

- ❖ favoriser l'arrimage entre les ressources et les services afin de s'assurer d'un continuum de services;
- ❖ travailler à partir des organismes et programmes existants :
  - consolider les organismes qui offrent des services qui touchent les personnes itinérantes ou à risque de le devenir; éviter la création de nouveaux services que l'on ne pourrait pas maintenir,
  - consolider les programmes d'insertion sociale, socioprofessionnelle et de réinsertion sociale,
  - envisager une intervention à long terme (les programmes sont généralement à court terme) car la problématique est trop lourde pour les aider à s'en sortir à court terme;
- ❖ inscrire l'évaluation des résultats et le suivi des activités dans la démarche et les projets liés au plan communautaire régional.

**Les priorités identifiées sont :**

- le renforcement du volet prévention dans les programmes clientèles (santé mentale, toxicomanie, jeunesse, violence conjugale, santé physique) dans les différents milieux, notamment dans les écoles, les Maisons de jeunes, etc;
- le développement de ressources de liaison entre le communautaire, les établissements et les ressources privées :
  - ⇒ au niveau des services offerts aux clientèles multiproblématiques (en soutien aux ressources dans la communauté);
- liaison intrarégionale Nord-Sud afin de supporter les équipes aux prises avec cette problématique de l'itinérance ou de sans domicile fixe et interrégionale avec Montréal afin de favoriser la rétention de la clientèle cible en offrant les services nécessaires auprès de la population visée. Cette liaison devrait également permettre le monitoring;
- l'hébergement pour les femmes en difficulté :
  - ⇒ court et moyen terme avec soutien social;
- les services concrets « Lieu de dégrisement » (Répit) et hébergement dépannage toute clientèle 16 – 99 ans :
  - ⇒ Centre 24/7 pour clientèle itinérante multi-problématiques ;
- Le travail de rue :

- ⇒ intervenants terrain qui rejoignent les itinérants là où ils sont. Ces intervenants ont pour rôle, entre autres, d'accompagner les personnes dans leurs démarches et de faire le lien entre les organismes et les clients ;
- la formation des intervenants à l'égard de cette problématique (regard théorique et pratique). Une portion du budget est également prévue pour cette activité (environ 1 % par année);
- l'hébergement en logement de transition ou avec soutien communautaire :
  - ⇒ obtenir plus de logements de transition ou avec soutien communautaire entre autres pour les jeunes familles de la région (on voit de plus en plus de familles avec de jeunes enfants se retrouver sans logement, etc.).

**Particularité :**

Il est à noter que pour être admissible au programme IPLI, un projet ayant comme objectif la sensibilisation du public ou le renforcement de la capacité des collectivités devra démontrer des répercussions tangibles pour les personnes itinérantes.

## **6. VIABILITÉ CONTINUE DES SERVICES**

Les promoteurs des projets soutenus lors des Phases 1 et 2 ont été encouragés à préciser la viabilité de leur projet, après le 31 mars 2006, en apportant des informations relatives à cette viabilité lorsque les dépenses sont récurrentes. Ainsi, les budgets alloués pour les immobilisations (construction, rénovation, équipement, etc.) ont permis aux organismes bénéficiaires de diminuer leurs coûts (loyer, entretien, etc.) à long terme. Toutefois, la plupart des organismes, n'ont pu assumer la coordination des activités dans lesquelles ils sont impliqués, après le 31 mars 2006. Cette situation s'explique du fait que d'une part, la demande est croissante et les ressources insuffisantes, et d'autre part, que la viabilité de certaines activités ne pouvaient être obtenues dans les cinq ans du déploiement des services offerts. C'est notamment le cas du travail de rue qui nécessite beaucoup de temps « d'appropriation » des milieux municipaux avant qu'ils consentent à assumer une part de responsabilité quant aux services et ressources à consacrer en réponse au problème des itinérants dans les diverses localités de notre région.

Les expériences de rentabilisation des activités par la vente d'objets ou de produits ont été réalisées dans le cadre du programme IPAC. Même si elles apparaissent comme des alternatives valables, elles n'ont pas encore démontré leur pleine efficacité. Il en va de même pour la diminution des dépenses et l'augmentation des revenus par la location de locaux. La contribution des municipalités par différentes mesures (allègement des taxes municipales, prêt d'un local, de matériel, de services publics, etc.) est déjà recherchée. Les promoteurs s'activent également à développer de nouveaux partenariats locaux afin d'assurer la continuité des activités et services.

Pour les territoires, y compris les territoires non ciblés par le programme IPAC, des rencontres d'information et de sensibilisation auprès des dirigeants locaux et régionaux provenant de différents secteurs d'activités (économique, santé et services sociaux, éducation, emploi, communautaire, municipal, sécurité publique, etc.) ont été tenues afin de les conscientiser au phénomène de l'itinérance, d'obtenir leur apport tant monétaire qu'en ressources humaines et physiques. L'objectif de cette démarche demeure de favoriser l'émergence de services à même les ressources existantes sur ces territoires et d'amener la population à prendre une part active dans la solution à ce type de problèmes. Par ailleurs, les activités et les services développés dans les territoires ciblés par le programme IPAC (plus au sud) sont déjà accessibles à la clientèle itinérante référée ou provenant des territoires non ciblés (plus au nord).

Enfin, les partenaires de la Table régionale cherchent à éviter le plus possible la création de nouveaux services que l'on ne pourrait maintenir avec les ressources existantes. Par ailleurs, il y a des démarches déjà en cours auprès des bailleurs de fonds éventuels, notamment auprès de :

- La municipalité (abolition de taxes municipales, prêt de locaux, travail de rue, etc.);
- Centraide ou toute association caritative;
- Le ministère de la Sécurité publique par son apport face à l'itinérance, particulièrement pour les ex-détenus;
- Les groupes sociaux et religieux;

- Le recours à d'autres sources de financement fédérales ou provinciales, tels les « programmes jeunesse » et les « logements sociaux », et auprès des organismes publics pour assurer le fonctionnement de base des organismes (comme le PSOC via l'Agence) et à partir d'ententes spécifiques pour assurer la continuité (tel le CRD).

Une sensibilisation des différents milieux d'affaires ou autres est prévue, afin de les conscientiser à cette réalité de l'itinérance et à obtenir leur concours de façon pratique ou monétaire. L'Agence encourage les promoteurs à explorer davantage ces créneaux. Enfin, d'autres pistes de financement continuent à faire l'objet d'une attention particulière.



## 7. STRATÉGIE D'ÉVALUATION ET SUIVI DU PLAN COMMUNAUTAIRE

Puisque le plan d'action révisé retient les mêmes priorités que le plan d'action des Phases 1 et 2, l'évaluation portera essentiellement sur l'atteinte des objectifs du plan régional au regard des priorités maintenues. De plus, un bilan sera effectué chaque année, par l'Agence à partir de l'outil Bilan du MSSS, et acheminé à ce dernier.

PRIORITÉ	ASPECTS ÉVALUÉS (quelques exemples)
Consolider les organismes existants qui oeuvrent à la prévention de l'itinérance et qui offrent des services aux personnes sans-abri ou sans domicile fixe	<input checked="" type="checkbox"/> Nature des activités et services offerts <input checked="" type="checkbox"/> Profil des personnes rejointes (âge, sexe, provenance, problématiques, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Quantité et qualité des interventions <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction des personnes rejointes
Consolider les programmes d'insertion sociale, socioprofessionnelle et de réinsertion sociale	<input checked="" type="checkbox"/> Nature des activités et services offerts <input checked="" type="checkbox"/> Profil des personnes rejointes (âge, sexe, provenance, problématiques, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Quantité et qualité des interventions <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction des personnes rejointes
Favoriser l'arrimage des ressources et services : Ressources de liaison entre le communautaire, les établissements et les ressources privées (pour la clientèle multiproblématique)	<input checked="" type="checkbox"/> Nature des liens établis ou consolidés <input checked="" type="checkbox"/> Qualité des collaborations entre organismes (interproblématiques, interorganismes) <input checked="" type="checkbox"/> Implication de nouveaux acteurs (ex : services intersectoriels municipalité, etc.)
Renforcer le volet prévention dans les programmes clientèles	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de nouveaux programmes de prévention <input checked="" type="checkbox"/> Milieux et personnes rejointes (âge, sexe, problématiques, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction de la clientèle
Liaison intrarégionale et interrégionale	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place du service <input checked="" type="checkbox"/> Nature des liaisons <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement
Hébergement pour femmes en difficultés	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de la ressource <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité <input checked="" type="checkbox"/> Hébergement suffisant <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'hébergement <input checked="" type="checkbox"/> Coût de revient/personne <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction de la clientèle
Services concrets « Lieu de dégrisement » (Répit) Hébergement dépannage toute clientèle 18-99 ans.	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de la ressource <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité <input checked="" type="checkbox"/> Qualité des interventions et de l'hébergement <input checked="" type="checkbox"/> Fréquentation (qui, quand, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Coût de revient/personne <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction de la clientèle
Travail de rue	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de la ressource <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité <input checked="" type="checkbox"/> Formation des intervenants <input checked="" type="checkbox"/> Supervision <input checked="" type="checkbox"/> Population rejointe (âge, sexe, problèmes, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement
Formation des intervenants	<input checked="" type="checkbox"/> Nombre de personnes formées <input checked="" type="checkbox"/> Fréquence <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de la formation
Logements de transition ou supervisés	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de la ressource <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction de la clientèle

Pour évaluer les aspects relevés, trois outils seront mis de l'avant :

1. Chaque lieu d'intervention (dégrisement, hébergement, logement avec soutien communautaire) tiendra à jour un **registre** quotidien des interventions (pour qui, quoi, comment, par qui) incluant un volet accompagnement (référé par qui, référé à) et une appréciation, par les intervenants impliqués, des interventions faites.
2. Les partenaires promoteurs continueront de se rencontrer régulièrement pour évaluer le «**flux de continuité**» c'est-à-dire la fiabilité et la qualité des accompagnements. Le comité consultatif régionale suivra attentivement l'évolution de la situation et apportera ses recommandations aux permanents de l'Agence.
3. **Retours formatifs**, trois fois par année, à partir de l'analyse des registres et du flux de continuité.

## **8. STRATÉGIE DE COMMUNICATION**

En continuité du plan d'action initial, les publics visés par la stratégie de communication sont les personnes et organismes concernés ou intéressés, ou susceptibles de l'être, par le plan communautaire. Accessoirement, le large public sera mis au fait de l'évolution de ce programme dans les Laurentides.

La stratégie consiste essentiellement à la transmission d'information, d'abord à ces organismes et ensuite à la population.

Trois modalités et outils seront maintenus à cette fin :

1. Correspondance directe à chaque organisme :
  - ☑ Invitation à participer au programme IPLI par courrier postal et par courrier électronique,
  - ☑ Envoi du Plan communautaire,
  - ☑ Invitation à collaborer avec les représentants locaux de la Table des partenaires pour élaborer et présenter des projets en lien avec le plan d'action régional;
  
2. Présentation du plan communautaire régional à d'autres partenaires potentiels :
  - ☑ Présentation aux tables des maires de chaque MRC,
  - ☑ Présentation aux conseils locaux de développement (CLD),
  - ☑ Présentation au Conseil régional de développement (CRD);
  
3. Communiqués de presse :
  - ☑ Lancement du programme IPLI et mise en œuvre du plan communautaire révisé (automne 2007),
  - ☑ Soutien aux projets locaux,
  - ☑ Fin du programme (mars 2009).

### **8.1 Modalités de communication pour le dépôt et le choix des projets**

Une lettre, accompagnée du Plan communautaire révisé ainsi que du formulaire fédéral (Demande de financement – Projet), sera expédiée aux organismes communautaires susceptibles d'œuvrer auprès de la clientèle cible. Les projets et les documents dûment remplis devront être acheminés à l'Agence des Laurentides, au plus tard à la date butoir. Un communiqué de presse, reprenant essentiellement le contenu de la lettre, sera envoyé à tous les journaux locaux de la région des Laurentides ainsi qu'à une station de radio FM. Des formulaires ainsi que le plan communautaire seront disponibles dans tous les CSSS et à la réception de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides.

Les modalités pour le choix des projets sont les suivantes :

- Synthèse des projets par la responsable du dossier et analyse et évaluation des projets par les deux répondants à l'Agence. À l'aide d'une grille d'évaluation, analyse des projets par les membres du Comité d'analyse des projets composé de deux personnes extérieures aux projets présentés et des deux responsables du programme IPLI à l'Agence.
- Dépôt et analyse des recommandations du Comité d'analyse à la permanence de l'Agence des Laurentides pour la recommandation finale des projets.
- Période pour l'acheminement des projets au comité conjoint de gestion (CCG), au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Enfin, une fois les projets approuvés, d'autres communiqués de presse pourront être envoyés aux médias et une conférence de presse pourra marquer la mise sur pied de différents services en itinérance, tel que cela s'est déroulé lors de la réalisation de la phase 1 et 2 du programme IPAC. En faisant connaître ces initiatives dans le milieu, nous fournissons l'information sur les réalisations dans la communauté, sensibilisons et espérons ainsi changer les mentalités au regard des personnes vivant ou pouvant vivre une situation d'itinérance.

## **9. MODALITÉS DE FINANCEMENT**

Le plan communautaire doit prévoir une stratégie pour l'obtention de tous les fonds de contrepartie nécessaires. Le financement de contrepartie de l'IPLI (1 \$ fédéral pour 1 \$ provincial) pourrait être constitué de contributions en espèce ou en nature, notamment d'allocations en cours ou anticipées, provenant d'un ou de plusieurs partenaires des secteurs public, communautaire ou privé (article 9.1.5). Par les allocations en cours, on entend celles qui pourraient avoir été versées depuis avril 2006 dans le cadre de mesures ciblées vers l'itinérance.

Le financement de contrepartie de l'IPLI (1 \$/1 \$) est constitué principalement des allocations en cours pour les organismes communautaires et en partie des services des établissements oeuvrant auprès de cette clientèle cible ainsi que de certains OSBL. Le calcul n'est pas exhaustif. Il s'inscrit à partir d'avril 2006 et est projeté jusqu'au 31 mars 2009.

Le financement de contrepartie ne comprend pas le financement fourni par le gouvernement du Canada dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales ou d'autres programmes ou fonds fédéraux. Dans l'ensemble, l'estimation des sommes versées pour contrer ou prévenir l'itinérance se chiffre à environ 4 251 415 \$.

# ANNEXES

## CANEVAS DE TRAVAIL POUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE DU PROGRAMME IPLI

TERRITOIRE : CSSS DE SAINT-JÉRÔME						
Types de ressources	Données	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
Hébergement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La Parenthèse</b></li> </ul>	(9 places)	Jeunes de 12 à 17 ans.	Accueil, hébergement mixte ( durée maximale de trois mois)	Accueille les itinérants référés par les organismes, (DPJ), Centre jeunesse, CLSC, Écluse des Laurentides...). Si moins de 17 ans, les intervenants de l'organisme doivent avoir l'accord des parents ou DPJ.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre Métamorphose Laurentien</b></li> </ul>	17 places : 6 lits désintoxication 10 lits réadaptation 1 lit méthadone	240	Accueil et hébergement	Ressource intermédiaire offrant l'hébergement aux usagers du Centre André-Boudreau. Accueille les itinérants référés par les organismes du milieu (CLSC, etc.).
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre Sida Amitié volet : hébergement d'urgence (<u>mandat régional</u>)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 places dont 1 lit dédié au dégrisement</li> <li>• Travailleurs de milieu et spécialisés aux démarches</li> </ul>	Hommes et femmes de 18 ans et plus, sans domicile fixe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hébergement 0-30 jours</li> <li>• Évaluation des besoins des usagers (ex. : papier d'identification, aspect médical, justice, etc.)</li> <li>• Référence et/ou accompagnement</li> <li>• Service de repas et sanitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit être référé par un organisme, un CSSS, hôpital, police, etc., ou par un travailleur de milieu de tout organisme.</li> <li>• <u>Info complémentaire</u> : les principaux référents sont les hôpitaux, les CSSS (CLSC), les policiers</li> </ul>

**TERRITOIRE : CSSS DE SAINT-JÉRÔME**

Types de ressources	Données	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre Sida Amitié volet : logement supervisé (de type maison de chambre)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants du CSA (pour suivi)</li> <li>• Intervenants des organismes <b>référents*</b> pour suivi de la personne référée au logement</li> </ul> <p>*souhaité mais présentement non appliqué</p> <p>8 chambres</p>	Hommes 18 ans et plus désirant entreprendre des démarches d'insertion et/ou de réinsertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les commodités se retrouvent dans la maison (cuisine, salle de lavage, téléphone, etc.)</li> <li>• Cours d'initiation et/ou de sensibilisation à divers sujets :</li> <li>• ex. : précautions universelles, hygiène, budget, préparation des repas, etc.</li> <li>• Plan d'intervention personnalisé</li> <li>• Suivi individuel</li> <li>• Accès au service médical du CSA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'individu doit manifester un "désir" d'entreprendre des démarches. Il est rencontré par un intervenant du CSA pour une première évaluation et ensuite il doit présenter sa candidature aux autres résidents de la maison. Les deux aspects sont considérés dans l'acceptation d'une personne.</li> <li>• Possibilité de un mois à deux ans.</li> <li>• Le locataire n'a pas l'obligation d'avoir arrêté sa consommation d'alcool et/ou de psychotrope par contre il ne peut consommer à l'intérieur de la maison.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre Sida Amitié volet : logement supervisé (type appartement)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants du CSA et/ou des partenaires référents pour suivi adapté</li> </ul> <p>*Les appartements au nombre de deux sont situés dans un office municipal d'habitation (OMH)</p>	Hommes / Femmes ayant eu des épisodes de "sans domicile fixe" désirant recevoir du soutien pour des démarches d'insertion et/ou de réinsertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement, soutien</li> <li>• Accès au service médical du CSA</li> </ul> <p>*Une priorité est accordée aux personnes atteintes du VIH, du VHC et/ou ayant un problème de santé mentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit être référé par les partenaires du milieu.</li> <li>• Maximum de deux ans à l'hébergement</li> <li>• Doit établir un plan d'action.</li> </ul>	

## TERRITOIRE : CSSS DE SAINT-JÉRÔME

Données Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
Organismes communautaires (PSOC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'Écluse des Laurentides</b></li> <li>• <b>Centre Sida Amitié volet : travail terrain (mandat régional)</b></li> </ul>	<p>Un travailleur de rue MRC Rivière-du-Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants milieu du CSA, "une équipe terrain" tente un rapprochement des populations visées en s'intégrant dans divers milieux et ce sur l'ensemble du territoire.</li> <li>• Le CSA fournit le matériel suivant : préservatifs (37 305) seringues (55 185) eau stérile (26 648) sécuricup (7 640) tampons (34 311) (les chiffres représentent le matériel distribué pour 2006-2007)</li> <li>• Service 24/7 par le biais des actions terrain et par le service de téléavertisseur</li> </ul>	<p>Jeunes</p> <p>Personnes pouvant se retrouver en situation de grande vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• jeunes</li> <li>• femmes (ex. : travailleuses du sexe, victime de violence, etc.)</li> <li>• utilisateurs de drogue injectable (UDI)</li> <li>• utilisateurs de psychotropes</li> <li>• hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH)</li> </ul>	<p>Référence et accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche globale basée sur la réduction des méfaits donc des interventions axées sur "l'empowerment" des individus et l'entraide entre pair.</li> <li>• Distribution de matériel de prévention (ex. : préservatifs, seringues, bac de récupération, eau, lubrifiant, etc...).</li> <li>• Accompagnement et/ou référence selon les besoins des individus (ex. : hébergement, désintoxication, récupération, papiers, etc.).</li> <li>• Services ITSS par le biais du réseau standard (lorsque la personne n'a pas complètement couper les liens) et/ou référence et accompagnement à la clinique santé amitié de notre association (notre clinique offre la possibilité de recevoir des services de : dépistage, vaccination, traitement ITSS avec une "spécialisation" VHC</li> </ul>	

## TERRITOIRE : CSSS DE SAINT-JÉRÔME

Données Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre Sida</b></li> <li>• <b>Amitié volet :</b></li> <li>• <b>Café de rue</b></li> </ul>	Lieu physique situé à Saint-Jérôme offrant diverses activités.	Personnes en situation de vulnérabilité (1 à 99 ans)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Buanderie</li> <li>• Douches</li> <li>• Comptoir vestimentaire</li> <li>• Trousseau "de départ" pour les gens ayant besoin de divers objets pour aller en appartement</li> <li>• Services divers :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- accès internet</li> <li>- accès téléphonique</li> <li>- accès centre de documentation</li> </ul> </li> <li>• Ateliers thématiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction des méfaits</li> <li>- précautions universelles</li> <li>- suicide, violence, etc.</li> <li>-hypersexualisation etc.</li> </ul> </li> <li>• Soupe populaire la fin de semaine et certaines semaines dans l'année car il n'existe aucun service les fins de semaine et il y a fermeture complète de la soupe populaire à certains moments (ex. : vacances été et hiver)</li> </ul> <p>* des familles utilisent ce service</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités sociales, culturelles, artistiques</li> </ul>	Pour certains services la personne doit "réserver" (ex. : pour le service de buanderie)

## TERRITOIRE : CSSS DE SAINT-JÉRÔME

Données Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre Sida Amitié volet : terrain (<u>mandat régional</u>)</b></li> </ul>	Service 24 heures/7 jours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prostitué(e)s</li> <li>• Toxicomanes</li> <li>• Jeunes</li> <li>• Itinérants</li> <li>• Ex-détenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence et accompagnement</li> <li>• Programme échange de seringues et dépannage alimentaire</li> <li>• Prévention intervention clinique de vaccination et dépistage (collaboration de 3 territoires CLSC)</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre Sida Amitié volet : transport (<u>mandat régional</u>)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service 24/7</li> <li>• Conducteur / accompagnateur rattaché au CSA mais accessible pour l'ensemble des partenaires en itinérance</li> </ul>	<p>Toute personne en situation de vulnérabilité ayant (0-99 ans) besoin d'un transport pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être reconduit dans un hébergement d'urgence</li> <li>• démarches d'insertion et/ou de réinsertion sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport individuel et/ou de groupe</li> <li>• Accompagnement sur demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservation</li> <li>• Référence obligatoire pour les partenaires (ex. : hôpital, CSSS, organismes, etc.)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maison des jeunes Rivière-du-Nord</b></li> </ul>	<p>Service soir et fin de semaine</p> <p>Dans le cadre de l'IPAC, deux travailleurs de rue, de jour, ont été ajoutés. Un café de rue et une boutique ont également été achetés mais la bâtisse a brûlé l'été 2007.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes 12-18 ans</li> <li>• 16-25 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence et accompagnement</li> <li>• Prévention de l'itinérance</li> <li>• Filet social</li> <li>• Accueil, support et accompagnement; référence, plateau de travail et artisanat.</li> </ul>	Collaboration centre jeunesse, DPJ

**TERRITOIRE : CSSS DE SAINT-JÉRÔME**

Types de ressources	Données	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maison des jeunes Mirabel</b></li> </ul>	Un travailleur de rue		Support, accompagnement et référence.	
OSBL		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soupe Café-Rencontre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,2 postes intervenant</li> <li>• Bénévoles</li> <li>• Stagiaires</li> </ul>	Personnes très défavorisées avec de multiples problématiques  Pour 1999-2000 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 300 rencontres en individuel</li> <li>• 40 000 personnes aidées</li> <li>• Ex-détenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide alimentaire (environ 145/semaine)</li> <li>• Référence</li> <li>• Service gratuit de psychothérapie aux personnes par l'entremise de Cap Emploi et du Centre local d'emploi de Saint-Jérôme</li> <li>• Participants de la M.I.S : coût 5 \$/heure</li> <li>• Clientèle du Soupe Café Rencontre : coût 30 \$/heure).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi au vendredi, bol de soupe, café, jus et dessert sont offerts à 120 personnes/jour.</li> <li>• Une mesure d'insertion sociale de 30 participants existe depuis 9 ans.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre jeunesse emploi</b></li> </ul>				

## TERRITOIRE : CSSS DE SAINT-JÉRÔME

Types de ressources	Données	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ICI par les Arts</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre multi-média pour aider les jeunes à développer des habiletés académiques ou artistiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes décrocheurs, jeunes en difficulté ou autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de la formation académique, en art graphique, musique, etc., en lien avec le milieu scolaire.</li> </ul>	
	<b>Clergé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cathédrale</b></li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliqué dans <b>Soupe Café-rencontre</b> et offre leur lieu d'activités.</li> </ul>	
	• <b>Établissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CLSC</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 organisateurs communautaires.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de crise</li> <li>• Service d'accueil et soutien psychosocial</li> <li>• Info-santé</li> <li>• Clinique des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfère au Centre Sida Amitié pour de l'hébergement et du transport.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre André-Boudreau</b></li> <li>• <b>CRPAT et joueurs excessifs</b></li> </ul>	Siège social (secteurs jeunesse, adulte et médical)	Jeunes et adultes (42 % de 1 800 personnes)	Centre de jour, accueil, évaluation, suivi individuel et de groupe, désintoxication, réadaptation, insertion sociale, bénévolat, support au milieu, centre de recherche	Accueille les itinérants référés par les organismes du milieu (CLSC, ...).
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre Jeunesse</b></li> </ul>				

## TERRITOIRE : CSSS DE SAINT-JÉRÔME

Types de ressources	Données	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre hospitalier</b></li> </ul>	Infirmière de liaison à l'urgence				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Florès</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes Soleil Levant (9 places)</li> <li>• Mesures alternatives (maintien en communauté)</li> <li>• Projet sur ressource d'hébergement en santé mentale</li> <li>• 1,6 postes</li> </ul>	Personnes avec problèmes de santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre d'hébergement de crise le Soleil Levant</li> <li>• Intégration sociale et intégration à l'emploi</li> <li>• Service résidentiel pour 4 territoires de CLSC</li> <li>• Service social</li> <li>• Étude sur les ressources d'hébergement privées en santé mentale sur les 4 territoires de CLSC des Basses-Laurentides</li> </ul>	Ressource de liaison avec le secteur communautaire, institutionnel et les ressources d'hébergements de la communauté (santé mentale et toxicomanie)	
Service de police	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sûreté municipale et Sûreté du Québec</b></li> </ul>	Policiers patrouilleurs				

# CANEVAS DE TRAVAIL POUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE DU PROGRAMME IPLI

<b>TERRITOIRE : CSSS DU LAC-DES-DEUX-MONTAGNES</b>					
Données  Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
<b>Hébergement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maison d'Hébergement Accueil communautaire des Basses-Laurentides</b></li> </ul>	(4 places)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hébergement d'urgence pour les 16 – 25</li> <li>• Hébergement de transition pour les jeunes de 17-30 ans.</li> </ul>	Référence ou accompagné par les policiers.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préfixe</b></li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hébergement 12 – 17 ans</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Transit</b></li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appartement supervisé 17–25 ans</li> </ul>	
<b>Organismes communautaires (PSOC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Atelier Ensemble on se tient</b></li> </ul>	La construction d'une bâtisse a été en partie financée par le programme IPAC, ce qui a permis de financer un intervenant pour le support aux personnes itinérantes ou sans domicile fixe.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des conditions de vie, santé mentale et accompagnement de la clientèle itinérante ou sans domicile fixe.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Petite Maison Pointe-Calumet</b></li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petite maison famille défavorisée.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maison des jeunes Deux-Montagnes</b></li> </ul>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maison des jeunes de Saint-Eustache</b></li> </ul>			Majorité jeunes 14-17 ans	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre d'entraide Racine-Lavoie</b></li> </ul>	Intervenants		Personnes en situation de pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Différents services dont la référence et l'aide alimentaire,</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maison des jeunes</b></li> </ul>			Jeunes (14-30 ans)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entraide entre pairs</li> <li>• Référence</li> </ul>

**TERRITOIRE : CSSS DU LAC-DES-DEUX-MONTAGNES**

Types de ressources	Données	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre des femmes</li> </ul>	Intervenantes	Femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide alimentaire, référence et accompagnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes sans domicile sont orientées vers une maison de chambre (si elles peuvent payer).</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grenier populaire (Économie sociale)</li> </ul>					
Clergé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Différents comités d'entraide paroissiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surtout des personnes bénévoles</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variable selon les organismes : aide alimentaire, aide pour payer médicaments, loyer, électricité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il s'agit de différents organismes, généralement autour d'une paroisse. Les services offerts, la façon de répondre aux besoins, les heures d'ouverture, etc. varient d'un organisme à l'autre.</li> </ul>	
Établissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CSSS mission CLSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARH</li> </ul>	Personnes avec problèmes alcoolisme/toxicomanie, santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil-évaluation et référence</li> <li>• Services d'intervention de crise</li> <li>• Info-santé</li> <li>• Clinique des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hommes orientés vers St-Jérôme si places disponibles au Centre Sida Amitié, sinon vers Montréal (Maison du père ou autre).</li> <li>• Personnes avec problèmes de toxicomanie orientées vers le Gîte du Débrouillard (Lafontaine).</li> <li>• Réfère au Centre Sida Amitié pour du transport.</li> </ul>	

**TERRITOIRE : CSSS DU LAC-DES-DEUX-MONTAGNES**

Types de ressources	Données	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CSSS mission Centre hospitalier</b></li> </ul>	Équipe territoriale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse (1 poste)</li> <li>• Adulte (1 poste)</li> <li>• ARH (après évaluation médicale)</li> </ul>	Jeunes et adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de jour, accueil, évaluation, suivi individuel et de groupe, désintoxication, réadaptation, insertion sociale, bénévolat, support au milieu, centre de recherche</li> <li>• Évaluation, références</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hommes orientés vers St-Jérôme si places disponibles, sinon vers Montréal (Maison du père ou autre).</li> <li>• Femmes orientées vers Montréal (très peu de ressources pour femmes).</li> <li>• Les personnes ayant la capacité de payer peuvent être orientées vers des familles d'accueil (privées et publiques).</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centre André-Boudreau</b></li> <li>• <b>CRPAT et joueurs excessifs</b></li> </ul>				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Centre du Florès</b></li> </ul>				
<b>Service de police</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sûreté municipale et Sûreté du Québec</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Policiers patrouilleurs</li> </ul>	Personnes sans domicile fixe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes itinérantes avec problèmes de santé mentale orientées vers CLSC.</li> <li>• Autres personnes orientées vers Montréal</li> </ul>
<b>Autres</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Carrefour jeunesse emploi</b></li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien emploi</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>TRACE</b></li> </ul>		Jeunes majoritairement de 14 à 17 ans.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisme communautaire qui offrait des services de travailleurs de rue. Le service est interrompu depuis avril 2007. Le besoin demeure.</li> </ul>	

**Remarques :**

- ➔ Nouvelle réalité : familles sans domicile
- ➔ Absence de ressources d'hébergement spécifiques aux femmes.

➔ **Pistes d'intervention :**

- ➔ Hébergement :
- Logement avec soutien communautaire

## CANEVAS DE TRAVAIL POUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE DU PROGRAMME IPLI

<b>TERRITOIRE : CSSS de THÉRÈSE-DE BLAINVILLE</b>					
Données Types de ressources	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
<b>Hébergement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Le Centre du florès avec l'OMH</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâtisse de 14 places en logement supervisés</li> </ul>	Personnes présentant des problèmes de santé mentale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 14 places en logements supervisés.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Centre d'hébergement de crise le Soleil Levant</b></li> </ul>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Le Petit Patro</b></li> </ul>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Hôtel HB</b></li> </ul>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>M. Joyal</b></li> </ul>				
<b>Organismes communautaires (PSOC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Unité Alco-Toxico</b></li> </ul>			Accompagnement et référence	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Maison des jeunes (4)</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 33 % pour 16-18 ans</li> <li>• 29 % pour les 19-25 ans</li> <li>• avec problèmes de toxico., MTS, etc.</li> </ul>		Accompagnent les jeunes (parcs, rue)
<b>OSBL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Regain de vie</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes avec problèmes de toxico.</li> <li>• Ex-prisonniers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide alimentaire</li> <li>• Référence</li> <li>• Maison des jeunes</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Carrefour Jeunesse emploi</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 32 jeunes en provenance de diverses régions du Québec dont 10 jeunes femmes et des bébés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet «Solidarité jeunesse»</li> <li>• Accompagnement, encadrement et insertion sociale</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Maison des jeunes des Basses-Laurentides</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes âge majoritaire de 17 à 24 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Support, accompagnement, référence et aide alimentaire</li> </ul>	

**TERRITOIRE : CSSS de THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

Types de ressources	Données	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Resto-Pop de Thérèse-De Blainville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ressource offrant les repas du midi et du soir à prix modique ou nul pour les personnes en difficulté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes défavorisées, en difficultés et les jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repas offerts le midi et le soir.</li> </ul>	
Clergé		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Paroisse Sacré-Cœur</li> <li>▪ Paroisse Ste-Famille</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépannage</li> <li>• Référence</li> <li>• Parfois avec aide alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sacré-Coeur fournit nourriture, médicaments, vêtements, billets d'autobus, essence et argent.</li> <li>• Ste-Famille ne fournit que la nourriture.</li> <li>• Hommes référés à St-Jérôme.</li> </ul>
Établissements		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLSC</li> </ul>	Intervenants psychosociaux, infirmières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Familles expulsées de logement</li> <li>• Jeunes adultes expulsés de famille</li> <li>• «voyageurs» avec problèmes SM et/ou toxico</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de crise</li> <li>• Accueil psychosocial</li> <li>• Info-santé</li> <li>• Clinique des Jeunes</li> <li>• Référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Femmes et jeunes référées à Montréal.</li> <li>• Références au Centre Sida Amitié pour l'hébergement d'urgence et le transport.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Jeunesse</li> </ul>		10 % de sa clientèle 12-18 ans est à risque de s'orienter vers l'itinérance à l'âge adulte.		

**TERRITOIRE : CSSS de THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

Types de ressources	Données	Organismes	Ressources de l'organisme (humaines, matérielles, immobilières, financières)	Personnes rejointes	Services et activités offerts	Modalités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre André-Boudreau</li> <li>• CRPAT et joueurs excessifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipe territoriale :</li> <li>• Jeunesse (1 poste)</li> <li>• Adulte (1 poste)</li> </ul>	Jeunes et adultes	Accueille les itinérants référés par les organismes du milieu.	Accueille les itinérants référés par les organismes du milieu.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre du florès</li> </ul>				
Service de police		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sûreté municipale et Sûreté du Québec</li> </ul>	Policiers patrouilleurs		Référence et accompagnement	Réfère itinérants avec problèmes au CLSC ou à «Unité Alco-toxico».

CSSS DE SAINT-JÉRÔME

<b>RESSOURCES MANQUANTES</b>	<b>PRIORITÉS</b>	<b>PRÉOCCUPATIONS</b>
<b>Formation des intervenants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ regard théorique et pratique sur l'itinérance (clientèle multi-problématiques)</li> </ul>		
<b>Ressources de liaison :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ en santé mentale (soutien aux ressources dans la communauté)</li> <li>➤ en toxicomanie</li> </ul>		
<b>Refuge pour les sans-abris</b>		La fermeture de la ressource Le Phare pouvant accueillir 9 hommes a diminué notre capacité d'accueil en hébergement d'urgence.

**CSSS DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

<b>RESSOURCES MANQUANTES</b>	<b>PRIORITÉS</b>	<b>PRÉOCCUPATIONS</b>
Ressources favorisant l'émergence d'un réseau social pour les garçons.	Consolider les organismes existants qui offrent des services qui touchent les personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Ne pas créer de nouveaux services que l'on ne pourrait pas maintenir.	Il existe une grosse problématique pour les gars itinérants car ils n'ont plus de réseau. Ils ont décroché de tout. C'est différent pour les filles qui se gardent en contact avec un réseau pour pouvoir se débrouiller. Ce phénomène n'est sûrement pas étranger au haut taux de suicide chez les hommes.
	Obtenir plus de logements sociaux, entre autres, pour les jeunes familles de la région. On voit de plus en plus des familles avec de jeunes enfants se trouver sans logement, en transition, etc.	Développer une approche globale puisque les personnes font face à des problèmes multiples (toxicomanie, santé mentale etc.).
	Créer des lieux d'hébergement sans exclusion qui peuvent accueillir les adultes qui sont en crise. Créer également de l'hébergement régional pour les femmes et pour les jeunes qui ne peuvent être accueillis par le Petit Patro (Maison d'hébergement jeunesse).	
	Consolider les programmes d'insertion sociale et envisager une intervention à long terme (les programmes sont généralement à court terme). La problématique est trop lourde pour les aider à s'en sortir à court terme.	Développer des services pour toutes les catégories d'âge et pas seulement pour les jeunes.

**CSSS DU LAC-DES-DEUX-MONTAGNES**

<b>RESSOURCES MANQUANTES</b>	<b>PRIORITÉS</b>	<b>PRÉOCCUPATIONS</b>
		Consolidation des services d'alimentation
Hébergement		Sensibiliser à « Comment recevoir cette clientèle » <b>Formation</b>

## PROJETS IPLI

TITRE DU PROJET :		NOM DU DEMANDEUR :			
CRITÈRES D'ÉVALUATION		OUI		NON	
ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE					
1. Le projet répond à un besoin et à une priorité de services ou d'intervention clairement identifiée dans le milieu					
2. Le projet rejoint au moins une des priorités identifiées dans le plan communautaire					
3. Le demandeur possède l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités proposées					
4. Le demandeur répond aux conditions requises pour présenter une demande					
→ territoire ciblé dans le programme IPLI					
→ s'adresse aux itinérants ou aux SDF					
→ formulaire complet					
La demande est éligible si la réponse est «oui» aux questions 1 à 4					
LE PROJET		0	1	2	3
5. Le projet apporte une réponse pertinente, avec des moyens adéquats, aux besoins du milieu et de la population ciblée					
6. Le projet comporte un plan de mise en œuvre incluant :					
a) une description des résultats visés					
b) une description générale des activités du projet					
c) des échéanciers pour chaque activité ou objectif					
7. Les objectifs, les activités et les échéanciers du projet sont réalistes, et les objectifs mesurables, compte tenu de l'énoncé du plan de mise en œuvre					
8. Le projet prévoit ou dispose d'installations adéquates pour exécuter le projet					
9. Le projet tient compte des ressources existantes dans le milieu et dans ce cas :					
→ il en est complémentaire					
→ il ne produit pas de dédoublement de services ou d'intervention dans le milieu					

10. Le projet s'appuie sur la concertation entre les partenaires				
11. Le projet est exempt de tout élément réel ou apparent de concurrence déloyale				
12. Le projet démontre une viabilité après le 31 mars 2003				
<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>1. ASPECTS FINANCIERS</b>				
13. Les coûts budgétés sont spécifiquement liés aux activités du projet				
14. Les coûts budgétés sont conformes aux lignes directrices du programme				
15. Les coûts du projet sont raisonnables et reflètent la « juste valeur marchande »				
16. Les catégories de coûts sont ventilées, y compris les frais généraux				
17. Les frais d'immobilisation sont suffisamment justifiés				
18. Le projet utilise au mieux l'argent investi (est économique, efficace et efficient)				
<b>ÉVALUATION</b>				
19. Le projet décrit les moyens qui seront utilisés pour évaluer les progrès				
20. Le projet comprend des indicateurs de mesure				
→ du fonctionnement				
→ du suivi des activités				
→ de l'atteinte des résultats				
21. Le projet utilise une méthode d'évaluation adéquate à partir de ces indicateurs				

Le projet recueille une note de :

Le projet est accepté tel quel :

Commentaires :

Le projet est accepté aux conditions suivantes :